



## Poursuivi pour menace à l'arme blanche

Par **julien25870**, le **20/11/2016** à **18:17**

Bonjour,

Je dois passer au tribunal le 15/05/2017 pour des fait qui se sont produits le 01/05/2014.

On m'accuse d'avoir menacer avec un couteau un automobiliste qui, je le précise, ma percuter volontairement avec sa voiture.

À ma grande surprise l'automobiliste a déposer plainte contre moi le jour meme, en omettant bien sûr de dire qu'il m'avait percuter en commettant plusieurs infractions en passant...

Tout d'abord je me demandais si il pouvait y avoir prescription sachant que le jugement sera prononcé 3 ans après les faits ?

Sinon qu'est-ce que je risque comme condamnation ?

Merci par avance à ceux qui prendront le temps de me répondre.

Par **Visiteur**, le **20/11/2016** à **18:30**

Bonsoir,

Evitez d'avoir une arme à portée de main à l'avenir car ce que vous avez fait va certainement vous valoir une amende et prison avec sursis.

Par **julien25870**, le **20/11/2016** à **19:34**

Merci de votre réponse et merci du conseil, est ce que le fait que la personne ait tenter de m'écraser avec sa voiture (à 2 reprises) pourrait jouer en ma faveur?

J'ai bien expliquer sa lors de ma déposition au commissariat mais malgré tout je sais que la personne n'a meme pas été réentendue pour s'expliquer à ce sujet, est ce normal ?

Est-ce que si je déposais plainte à mon tour contre lui je pourrais le forcer à retirer la sienne par exemple ?

Et pour finir j'ai lu que pour certains délits la prescription était de 3 ans, est ce que sa pourrait être le cas pour mon affaire ?

Par **Visiteur**, le **20/11/2016** à **21:26**

re...

Dans ce cas un véhicule peut tuer, effectivement, mais il faut des témoignages !